

Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

DEC112561DR15

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire DGAFP B9 n°11 du 9 août 2011 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 nommant M. Jean-François MOREAU directeur de l'unité de recherche n° 5164 – Composantes innées de la réponse immunitaire et de la différenciation (CIRID) ;

Vu l'avis du conseil de l'unité ;

Considérant que Mme Isabelle DOUCHET a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation Languedoc Roussillon du 16 au 18 mai 2011 et du 6 au 8 juin 2011.

Article 1

Mme Isabelle DOUCHET, assistant ingénieur,

est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité mixte du CNRS n° 5164 – Composantes innées de la réponse immunitaire et de la différenciation (CIRID), à compter du 1^{er} juin 2011.

Mme Isabelle DOUCHET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Isabelle DOUCHET est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 15 novembre 2011

Le directeur de l'unité
Jean-François MOREAU

Visa du Délégué régional du CNRS
Philippe LECONTE

Visa du Président de l'Université Bordeaux Segalen
Manuel TUNON de LARA